



Date de dépôt : 5 juin 2023

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 12493 ouvrant un crédit d'investissement de 25 000 francs pour la constitution d'un capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Rapport de Thierry Cerutti (page 3)

Projet de loi (13232-A)

de bouclement de la loi 12493 ouvrant un crédit d'investissement de 25 000 francs pour la constitution d'un capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 12493 du 14 mai 2019 ouvrant un crédit d'investissement de 25 000 francs pour la constitution d'un capital de dotation de l'Etat de Genève en faveur de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator se décompose de la manière suivante :

– Montant voté	25 000 fr.
– Dépenses réelles	<u>25 000 fr.</u>
Non dépensé	0 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013.

Rapport de Thierry Cerutti

La commission des travaux s'est réunie le 23 mai 2023 sous la présidence de M^{me} Francine de Planta afin d'étudier le projet de loi cité en titre.

La commission a bénéficié de l'appui de M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique au SGGC.

Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Garance Sallin que je remercie au nom de la commission.

Introduction

La Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (ci-après : la fondation GESDA) est issue des recommandations du groupe Genève+, qui avait été mis en place sous l'impulsion de M. Didier Burkhalter, conseiller fédéral, en 2015. La fondation GESDA, dont le siège est à Genève, a pour but de renforcer le rôle de la Suisse et de positionner la Genève internationale dans le traitement des thématiques de la diplomatie multilatérale du XXI^e siècle, ainsi que de rapprocher le monde scientifique du monde diplomatique.

Présentation

M^{me} Beatrice Ferrari, directrice de la direction des affaires internationales, ainsi que M. Olivier Coutau, délégué à la Genève internationale, DF

M^{me} Ferrari indique qu'en 2019, il était question de participer à la constitution du capital initial de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), dédiée à l'anticipation scientifique et à la diplomatie. Le but était de participer à raison de moitié (25 000 F) du capital, l'autre moitié étant financée par la Confédération. Le montant a bien été utilisé comme prévu : la fondation a été créée en 2019, avec un capital versé en 2020. M^{me} Micheline Calmy-Rey siège au conseil de fondation. Initialement, la fondation avait été créée pour une durée limitée de trois ans, avec la possibilité de la prolonger pour autant que le conseil de fondation se prononce en faveur et que les membres fondateurs (canton de Genève et Confédération) n'exercent pas leur droit de veto. Après cette première phase pilote, il a été proposé de prolonger ses activités pendant dix ans, avec la possibilité pour les membres fondateurs de sortir du conseil de fondation au bout de cinq ans. Le Conseil fédéral a validé cette proposition en mars 2022, et le Conseil d'Etat a fait de même en avril 2022.

M^{me} Ferrari rappelle des éléments de contexte. La réflexion à l'origine de la fondation se fondait sur le constat qu'on se trouve dans un monde qui change extrêmement vite, avec des crises qui se succèdent, se superposent et nous trouvent relativement impréparés. Il apparaît qu'il y a besoin d'avoir des structures de gouvernance performantes, tant au niveau global que local. L'un des défis pour la Genève internationale est de disposer d'organisations internationales aptes à travailler avec les défis contemporains. Pour améliorer cette performance, il a été décidé d'intégrer différents types de compétences. Dans cette optique, le canton a étoffé son dispositif de soutien à la Genève internationale pour entrer dans des composantes plus qualitatives et favoriser l'échange de compétences entre les organisations, le secteur académique, etc. Il s'agit d'amener de nouveaux acteurs, comme la société civile, les acteurs du numérique, les gouvernements locaux et régionaux, les acteurs du secteur privé, de la finance ainsi que de la science, en favorisant le rapprochement entre les institutions de la gouvernance mondiale et le domaine scientifique. Ainsi, le canton et la Confédération ont créé cette structure qui a pour but d'anticiper et de comprendre les défis et développements scientifiques et technologiques. Ceux-ci sont difficiles à saisir et ont des impacts très concrets sur la société. La volonté est de mieux s'en saisir et potentiellement de canaliser certains développements pour le bien public. Les organisations se sont rapprochées des acteurs de la technologie et de la science ; de nombreux pays, dont la Suisse, ont des ambassadeurs dédiés approchant les secteurs de la technologie et de la science.

La fondation GESDA travaille sur différents axes. Le premier est l'anticipation, avec un réseau de scientifiques permettant d'avoir une meilleure vision de ce qui est en train de se préparer dans le monde, avec l'établissement d'un « radar », un rapport annuel qui pointe les développements scientifiques et technologiques susceptibles d'avoir un impact majeur sur les sociétés. Un autre axe est le rapprochement avec la diplomatie : dialogue avec des organisations internationales, sommet annuel, formations... Enfin, il s'agit de travailler à des solutions concrètes. GESDA travaille aujourd'hui sur l'idée d'un Open Quantum Institute, qui interroge comment utiliser la technologie quantique pour des objectifs de développement durable et garantir une accessibilité plus large à ce type de technologie. La fondation GESDA bénéficie d'un soutien très fort de M. Ignazio Cassis. La présidence du conseil de fondation est assurée par M. Brabeck. Le conseil de fondation est composé de M^{me} Calmy-Rey représentant le canton, de M. Hengartner, président des écoles polytechniques fédérales, de M. Patrick Aebischer, de M^{me} Gianotti, directrice générale du CERN, et de M. Møller, ancien directeur de l'ONU. Il

compte aussi le scientifique en chef de la santé de Singapour, la rectrice de l'université du Cap, ainsi que le directeur du Wellcome Trust.

Questions des députés

Un député du Centre demande qui sont les principaux contributeurs de cette fondation.

M^{me} Ferrari répond que du côté des pouvoirs publics, il y a la Confédération, qui est passée d'une contribution de 1 MF à 3 MF par année, puis le canton de Genève avec 300 000 F par année, ainsi que la Ville de Genève. Sur les trois années écoulées, la fondation a reçu un peu plus de 3 MF de fonds publics. La fondation a aussi levé des fonds de philanthropie à hauteur de 6.5 MF, comme la Fondation pour Genève et d'autres fondations. Au total, cela fait 9.5 MF sur les trois ans écoulés.

Un député PLR évoque une motion de la commission de l'économie qui traite de la blockchain. Il demande si cette fondation traite aussi cette question-là.

M^{me} Ferrari répond qu'il faudrait regarder dans le radar, qui est toutefois assez complexe étant donné les thématiques abordées. Elle n'a pas reçu d'information particulière sur le fait que la fondation travaille spécifiquement sur la blockchain, mais il est possible que cela soit abordé dans le cadre du travail sur la technologie quantique.

Un député PS indique que, d'après le rapport de la fondation GESDA, l'ambition de la fondation est de travailler sur des ruptures ou sauts technologiques au moins aussi forts que ceci, mais qui ne sont pas encore identifiés et pourraient faire l'objet de développements scientifiques et commerciaux substantiels. La technologie est mentionnée dans le rapport sur le radar, mais ce n'est pas dans l'ambition du radar de travailler sur une technologie qui existe et se trouve déjà sur le marché.

La présidente demande ce qu'il en est des 300 000 F de fonctionnement.

M^{me} Ferrari répond que c'est déjà mis au budget comme subvention. Ce ne sera pas un projet de loi. Cela revient au Conseil d'Etat, car c'est en dessous des 800 000 F.

Discussion interne

Les commissaires sont favorables à voter ce projet de loi sans procéder à d'autres auditions.

Votes

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13232 :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Non : -

Abstentions : -

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13232 :

Oui : 12 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR)

Non : -

Abstentions : -

Le PL 13232 est accepté.

Conclusions

Comme les débats de la commission l'illustrent, le présent projet a été accepté à l'unanimité des commissaires.

Au bénéfice de ces explications, je vous invite, chères et chers collègues, à accepter le présent projet de loi.